

La premiere partie qui sera subdivisée en trois Tomes in quarto d'environ 600. pages chacun , renfermera toute la Maison du Roy.

La seconde partie les six vieux Corps, les petits vieux Corps & tous les autres Regimens selon leur rang, réglé par Louïs XIV. en 1666.

La troisième partie, la Cavalerie & tous les Corps de Dragons existans.

Le premier Tome de la Maison du Roy, traitera des quatre Compagnies des Gardes du Corps, des Grenadiers à Cheval, & des Gendarmes de la Garde.

Le second, des Chevaux Legers de la Garde, des deux Compagnies des Mousquetaires du Roy, & de toute la Gendarmerie.

Le troisième, des Gardes Françoises & des Gardes Suisses.

On verra dans le premier.

1. L'origine & l'institution des quatre Compagnies des Gardes du Corps, débrouillées & fixées à une époque plus fidèle que celle d'aucun Ecrivain, appuyées de preuves certaines & palpables, tirées de la Chambre des Comptes.

2. La Chronologie des Capitaines, des Gardes Ecossoites, des Lieutenans & Enseignes avec la date de leurs Commissions, tirée de la Chambre des Comptes, & accompagnée de Mémoires pour servir à leur Histoire, excepté qu'on ne parle des actions des Lieutenans & Enseignes que depuis que Louïs XIV. les eut mis sur le pied de Compagnie d'Ordonnance.

3. La Chronologie des Capitaines, Lieutenans, & Enseignes de la premiere Compagnie des Gardes du Corps Françoises précédée de son institution.

4. La Chronologie des Capitaines, Lieutenans & Enseignes de la Compagnie de Bethune, nommée  
Graville